

République Française

Département de Haute-Savoie

COMMUNE DE

ONNION



EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

~

Séance du 05 juin 2026

~

L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 28/05/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13

Arrivée de Mme GUILLERON Audrey à 19h53

Arrivé de M. HAY Matthieu à 19h57

Pouvoirs : 02 (MAURE Céline ayant donné procuration à GERVAIS Jean-claude et JACQUARD Thierry ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 15

Secrétaire de séance : MAURE Nadine

Absents excusés : 02

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry		✓
VELAT Jocelyne	✓		BONDAZ Viviane	✓		CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		GUILLERON Audrey	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline		✓	HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		CAVET Elise	✓		LAFFONT Florent	✓	

DELIBÉRATION N° 76_2026	DROIT DE PREEMPTION URBAIN
ADOPTÉE à l'unanimité	

RAPPORTEUR : Monsieur GERVAIS André

Vu le code Général des Collectivités locales ;
 Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 alinéa 1^{er}, L 211-2, L 213-1 et suivants, R 213-1 et suivants, L 300-1 et suivants, D 213-13-1 et D 213-13-4 ;
 Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération 42-2019 du 03/06/2019 ;
 Vu la délibération 43-2019 du 03/06/2019 portant sur le DPU ;

La commune d'Onnion a été destinataire de deux Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) concernant les ventes des biens suivants :

Dossier 1 :

Vente : M. MAILLOT Jean-Baptiste

Désignation du bien :

- **Localisation : 256 Route des Chenevières**
- **Parcelle(s) : A/4243**
- **Caractéristiques du bien : Locaux dans un bâtiment en copropriété**
Lot N°52 : Bâtiment Nord -2^{ème} étage – 243/10000 - un appartement de 29.60 M2

Dossier 2 :

Vente : Consorts HABEGGER Caroline – David et Cécilia

Désignation du bien :

- **Localisation : 52 chemin de Lachat**
- **Parcelle(s) : A/3629 – A/3630 - A/3631 - A/3637 - A/3638 - A/3639**
- A/3634- A/3632-
- **Caractéristiques du bien : Bâti**
Lot N°09 : Rdc 312/1000èmes – un logement de 58 m²,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Considérant que ces DIA ne présentent aucun intérêt pour la commune ;

DECIDE de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens énoncés ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire de porter ces informations à la connaissance de l'étude notariale en charge de vente de ces biens.

Ainsi fait et délibéré le 05 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de Séance,

MAURE Nadine,

N. Maure

Le Maire,

GERVAIS André

